



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 Septembre 2024

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Dominique VEYRON, Stéphane VEYRET

Soit 11/11 membres présents

Président de séance : Nadine ROY, Maire,

DELIBERATIONS

1 Projet d'ombrières

La réalisation d'ombrières sur le parking de l'école élémentaire engendre de nombreux échanges et questionnements.

Dans l'attente d'informations complémentaires de la part de l'installateur et afin de ne pas prendre de décisions hâtives, les membres diffèrent la délibération au prochain conseil municipal.

2 Stationnement vélos

Dans le cadre de sa politique cyclable, la CAPI a pour objectif de déployer au maximum un maillage utile et efficace de stationnement vélos sur l'ensemble du territoire.

Le service Mobilité propose l'installation d'arceaux sur les lieux publics. La pose de ces arceaux est totalement prise en charge par la CAPI.

Les membres valident l'installation d'un arceau près du parc de la mairie. L'emplacement exact sera déterminé avec les services de la CAPI

11 pour

3 Cases du columbarium du cimetière

Les 8 cases du columbarium du cimetière de la commune ont été vendues à des familles Crachiéroises. Le monument existant permet la création de 4 cases supplémentaires.

Compte-tenu de la demande croissante d'achat de cases du columbarium, les membres du conseil municipal valident le devis du centre funéraire BOUDRIER d'un montant de 2000€ HT pour la réalisation de cet aménagement.

Différents devis seront demandés à différents prestataires afin d'envisager l'installation d'un deuxième columbarium.

4 Aide financière

Une demande d'aide financière pour financement d'une formation en vue de l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) a été déposée par une jeune Crachiéroise.

Après concertation et compte-tenu du manque d'éléments financiers de la famille (QF) et du montant des autres subventions demandées, du délai très court (demande faite quelques jours avant la réalisation du projet), de l'absence de présentation du projet (pas de dossier), les membres votent majoritairement contre l'octroi d'une aide.

Rappel : En l'absence de CCAS, les membres du conseil municipal sont habilités à débattre de l'octroi d'une aide financière exceptionnelle. Il convient aux demandeurs de présenter à minima un dossier écrit du projet, un plan de financement et de justifier ses ressources.

Vote : 1 pour, 3 abstentions, 7 contre

Questions diverses

Compte-rendu des commissions CAPI et réunions diverses des élus qui y ont participé

Information : L'écoulement illégal d'eau de source sur la route Départementale est en discussion avec les propriétaires. Des mesures d'investigation sont en cours.

Fait à Crachier, le 9 Septembre 2024

La Maire



Le Maire,
Nadine ROY

Prochain conseil municipal lundi 14 octobre à 19 heures

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application Panneau Pocket.